



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 74153

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui donner des indications sur les moyens mis en oeuvre dans la recherche contre la fibromyalgie. Cette pathologie, provoquant des douleurs musculaires importantes, est de plus en plus souvent diagnostiquée, sans qu'aucun traitement efficace ne puisse être proposé aux patients. Bien souvent, la détection se fait tardivement car les examens médicaux courants ne permettent pas de déceler d'anomalies. Les douleurs provoquées par cette pathologie sont pourtant réelles et provoquent des effets sur le moral et donc sur l'état de santé général des personnes atteintes, avec des troubles du sommeil et des états dépressifs. Il souhaite donc savoir ce qu'il compte faire pour favoriser la recherche et sensibiliser le corps médical sur cette pathologie encore mal connue.

Texte de la réponse

La fibromyalgie, dont la prévalence est estimée à 3,4 % chez la femme et à 0,5 % chez l'homme, est un syndrome polyalgique chronique d'étiologie à ce jour inconnue. Malgré de nombreux travaux menés en France et dans le monde, les hypothèses étiologiques (traumatique, génétique, infectieuse, et environnementale) avancées n'ont pas été validées. L'hypothèse environnementale et notamment celle de l'intoxication par les pesticides organophosphorés n'a pas été retenue par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Toutefois, la recherche a permis de mettre en évidence diverses anomalies liées à des mécanismes physiopathologiques centraux (perception de la douleur, troubles du sommeil et de l'humeur) et périphériques (perturbations métaboliques et microcirculatoires). Une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) travaille sur les réseaux neuronaux médullaires et réalise une étude utilisant l'électromyographie chez les patients présentant une fibromyalgie. Enfin, la direction générale de la santé vient de saisir l'Institut de veille scientifique de l'analyse d'une enquête réalisée par un médecin anesthésiste sur cette maladie. Par ailleurs, saisie de diverses interventions concernant cette pathologie, la direction générale de la santé s'est tournée vers différentes instances telles que l'InVS, l'INSERM et la CNAMTS pour que, selon leurs missions, chacune d'entre elles rendent compte de ce syndrome. En outre, le directeur général de la santé a récemment rencontré les associations de malades concernés par cette pathologie qui participent actuellement aux différents travaux relatifs à l'élaboration du plan qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques. Ainsi, ces associations ont été interrogées lors de l'enquête préparatoire de l'été 2004 et invitées au colloque organisé par la direction générale de la santé le 8 décembre 2004, dont les actes sont disponibles sur le site Internet du ministère de la santé et des solidarités : www.wante.gouv.fr/html/dossiers/qualite-maladies-chroniques/actes.pdf. Ce plan, axé sur la qualité de vie, se déclinera en plusieurs volets dont l'un sera spécifiquement dévolu à la formation des professionnels en matière d'éducation, d'écoute et de suivi. Le ministère de la santé et des solidarités prend donc en compte les demandes des associations de patients porteurs de fibromyalgie et a le souci de les intégrer dans les réflexions en cours sur les pathologies chroniques.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74153

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8887

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 339